

DES  
**FONDATAIONS**  
POUR **RÉUSSIR**

Plan québécois  
des infrastructures



Québec 

# DES FONDATIONS POUR RÉUSSIR

PLAN QUÉBÉCOIS  
DES INFRASTRUCTURES

Le contenu de cette publication a été rédigé  
par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Cette édition a été produite par  
la Direction des communications.

Dépôt légal —2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives du Canada  
ISBN 978-2-550-51088-8

Gouvernement du Québec—2007

Tous droits réservés pour tous les pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles,  
sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC



La création de richesse est la priorité de notre gouvernement. Stimuler la création de richesse, c'est se donner les moyens de faire nos choix et de vivre à notre manière. C'est ce qui rend tout le reste possible.

Pour avoir cette économie performante et créatrice de richesse, notre gouvernement travaille sur tous les tableaux. Nous rendons notre fiscalité plus concurrentielle. Nous soutenons l'innovation. Nous développons la compétence de notre main-d'œuvre. Nous investissons dans des créneaux porteurs de prospérité, comme les énergies renouvelables. Nous ouvrons de nouveaux marchés pour nos entreprises en Europe et ailleurs au Canada. Et nous remettons nos infrastructures en état.

Cela fait partie d'un tout. Des infrastructures de qualité sont un élément essentiel d'une économie moderne et créatrice de richesse. C'est un élément central d'un Québec qui sera un nouvel espace de prospérité.

Les différents gouvernements qui se sont succédé au Québec au cours des 30 dernières années ont négligé l'entretien des infrastructures publiques. Collectivement, nous avons la tête ailleurs.

Notre gouvernement a corrigé cette tendance en relançant les investissements dans les infrastructures. Mais aujourd'hui, nous allons plus loin.

Aujourd'hui, nous mettons fin à l'insouciance passée et nous prenons les moyens pour léguer à nos enfants un Québec en bon état.

Avec le Plan québécois des infrastructures, nous donnons le coup d'envoi au plus important chantier de rénovation de l'histoire du Québec. Mais nous faisons encore plus : nous faisons en sorte que plus jamais l'entretien des infrastructures publiques au Québec ne puisse être remis à plus tard.

En 15 ans, le Québec aura entièrement renouvelé ses infrastructures publiques. Demain, ces infrastructures seront source de fierté.

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean Charest".

Jean Charest

## MESSAGE DE LA MINISTRE DES FINANCES ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR



Ce Plan québécois des infrastructures s'inscrit avec rigueur et transparence dans une démarche entreprise dès 2003, avec la mise en place d'une politique de maintien des actifs dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Avec ce plan, nous allons plus loin : nous prenons les moyens, dans une perspective d'équité intergénérationnelle, de léguer à nos enfants un Québec en bon état ; et nous assurons une meilleure qualité de vie à tous les Québécois en restaurant enfin nos lieux, bâtiments et ouvrages publics.

En investissant 30 milliards de dollars sur une période de cinq ans, nous allons lancer la première phase d'un immense chantier qui nous amènera, sur un horizon de 15 ans, à renouveler l'ensemble de nos infrastructures publiques.

Avec la mise en œuvre de ce plan, nos écoles seront accueillantes autant pour les élèves que pour leurs professeurs ; nos hôpitaux seront plus fonctionnels et disposeront d'équipements à la fine pointe de la technologie ; et nos routes seront en aussi bon état que celles de nos voisins.

Pour que l'entretien et le renouvellement de nos infrastructures deviennent prioritaires pour tout gouvernement, nous proposons un projet de loi sur la bonne gestion des infrastructures. Son adoption ferait en sorte que l'époque où les Québécois assistaient au dépérissement de leurs infrastructures publiques serait à jamais terminée.

Nous allons déployer ce plan d'investissement avec rigueur et discipline dans le respect du cadre financier gouvernemental. C'est ainsi que malgré l'ampleur des investissements, le gouvernement maintient ses cibles de réduction du poids de notre dette, soit de ramener l'endettement public du Québec à 25 % de notre PIB d'ici 2025. Les versements accrus au Fonds des générations annoncés au dernier budget contribueront à l'atteinte de cet objectif.

Ensemble, nous nous donnerons des fondations pour réussir le Québec et en faire un endroit où il fera bon vivre, grandir et prospérer.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Monique Jérôme-Forget', with a stylized flourish at the end.

Monique Jérôme-Forget



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction : Trois enjeux à relever.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Un premier plan quinquennal de 30 milliards de dollars.....</b>	<b>7</b>
<b>2. Une loi pour assurer la rigueur.....</b>	<b>9</b>
Les lignes directrices pour l'élaboration du plan annuel d'investissements .....	9
<b>3. Un financement assuré .....</b>	<b>11</b>
<b>Conclusion : Responsabilité, rigueur et transparence.....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1</b>	
Renseignements additionnels sur l'impact du plan quinquennal d'investissements 2007-2012 .....	15



## INTRODUCTION

### TROIS ENJEUX À RELEVER

Depuis 2003, le gouvernement a multiplié ses efforts afin d'améliorer les infrastructures publiques.

Ces efforts prennent une nouvelle dimension avec la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures.

Les infrastructures publiques du Québec sont vieillissantes.

- > Les hôpitaux ont plus de quarante ans.
- > Les établissements d'enseignement, dont certains ont été érigés dans les années vingt, requièrent des investissements majeurs pour assurer leur mise aux normes.
- > Le réseau routier, construit en bonne partie entre la fin des années cinquante et la fin des années soixante-dix, nécessite des budgets imposants pour en assurer le maintien et une qualité comparable à celle des réseaux de nos partenaires économiques et commerciaux.

Le défi à relever est majeur, puisqu'il faut à la fois rénover ces infrastructures, ce qui signifie souvent que l'on doit les remplacer, et répondre à de nouveaux besoins.

Depuis 2003, le gouvernement a considérablement augmenté les budgets consacrés au maintien des actifs, en adoptant des normes qui font l'objet de consensus en Amérique du Nord. Les budgets alloués au maintien des actifs ont pratiquement doublé durant cette période, passant de 645 millions de dollars en 2002-2003 à 1,2 milliard de dollars en 2006-2007, notamment par l'attribution d'une enveloppe de maintien des actifs correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des immeubles dans les secteurs de la santé et de l'éducation. De plus, des fonds importants ont été affectés à l'amélioration du réseau routier. Les investissements annuels moyens sur le réseau qui étaient d'environ 805 millions de dollars avant 2003-2004 ont atteint 1,3 milliard de dollars en 2006-2007 et atteindront 1,7 milliard de dollars en 2007-2008. Également, la Politique sur le transport collectif entraînera des investissements de plus de 4 milliards de dollars d'ici 2010, notamment pour remplacer les équipements actuels et rénover les infrastructures de transport en commun.

En dépit des sommes importantes consenties depuis 2003, celles-ci ne sont pas suffisantes pour réparer les négligences du passé. Il faut aller plus loin.

#### Trois enjeux

Avec ce plan, le gouvernement entend relever trois enjeux fondamentaux :

- > La gestion des infrastructures publiques soulève des questions d'**équité intergénérationnelle** : les Québécois doivent léguer aux prochaines générations des infrastructures de qualité.
- > Sur le plan **économique**, des infrastructures publiques modernes et de bonne qualité constituent l'une des conditions de base d'un développement harmonieux et dynamique.
- > Il faut impérativement assurer la **sécurité** et améliorer la **qualité de vie** des citoyens, qui utilisent quotidiennement des infrastructures qui ont vieilli.

#### Un objectif incontournable

Le plan vise un objectif incontournable pour le Québec, celui d'assurer la pérennité de nos infrastructures.

Pour y parvenir, le gouvernement pose deux gestes majeurs :

- > Le gouvernement annonce qu'au cours des quinze prochaines années, des investissements massifs seront réalisés pour la rénovation et la modernisation des infrastructures publiques. D'ici 2012, un premier plan quinquennal entraînera des investissements de 30 milliards de dollars.
- > Le gouvernement annonce le dépôt d'un projet de loi intitulé Loi sur la bonne gestion des infrastructures, qui rendra obligatoire l'entretien et le renouvellement des infrastructures publiques pour l'avenir en suivant des lignes directrices fondées sur des normes reconnues, qui assurera la résorption sur une période maximale de 15 ans des déficits d'entretien cumulés et qui introduira un cadre de réalisation et de gestion des grands projets d'infrastructures.

# 1. UN PREMIER PLAN QUINQUENNAL DE 30 MILLIARDS DE DOLLARS



Le gouvernement annonce immédiatement la mise en œuvre d'un premier plan quinquennal d'investissements couvrant la période 2007-2012.

Ce plan couvre les neuf domaines suivants :

- > le réseau routier,
- > le transport en commun,
- > la santé,
- > l'éducation,
- > la culture,
- > les infrastructures municipales,
- > les logements publics,
- > la recherche,
- > la justice et la sécurité publique.

Près de 80 % des sommes du plan quinquennal, soit 23,4 milliards de dollars, seront consacrées au maintien des actifs et à la résorption des déficits d'entretien des années passées.

Plus de 20 % du montant du plan quinquennal, soit 6,3 milliards de dollars, sera alloué à l'amélioration et au remplacement des infrastructures.

À cela s'ajouteront des investissements de 7,6 milliards de dollars d'ici cinq ans pour le parachèvement de projets déjà annoncés.





## INVESTISSEMENTS DU PLAN QUINQUENNAL 2007-2012<sup>1</sup>

(Contribution du Québec en millions de dollars)

Secteurs	Maintien d'actifs				Amélioration et remplacement	Total
	Budget actuel	Budget additionnel	Résorption du déficit d'entretien sur 15 ans <sup>2</sup>	Sous-total		
Réseau routier <sup>3</sup>	5 665,5	830,3	2 282,2	8 778,0	1 065,6	9 843,6
Transport en commun	1 028,9	94,0	437,8	1 560,7	439,7	2 000,4
Santé	3 568,0	276,1	808,4	4 652,5	2 474,1	7 126,6
Éducation	4 104,4	168,3	880,0	5 152,7	442,0	5 594,7
Culture	393,0	145,5	176,4	714,9	—	714,9
Infrastructures municipales	—	1 171,4	778,8	1 950,2	1 200,3	3 150,5
Logements publics	—	242,4	168,0	410,4	—	410,4
Recherche <sup>4</sup>	0,5	13,9	—	14,4	—	14,4
Justice et sécurité publique	119,5	32,5	—	152,0	652,2	804,2
<b>TOTAL</b>	<b>14 879,8</b>	<b>2 974,4</b>	<b>5 531,6</b>	<b>23 385,8</b>	<b>6 273,9</b>	<b>29 659,7</b>

<sup>1</sup> Excluant des investissements de 7,6 milliards de dollars au titre du parachèvement de projets déjà annoncés ainsi que les investissements des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux autres que le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier (FCARR) qui s'élèvent annuellement à 1,2 milliard de dollars.

<sup>2</sup> Au total, le déficit d'entretien cumulé assumé par le gouvernement du Québec s'élève à 8,6 milliards de dollars pour le réseau routier, 1,6 milliard de dollars pour le transport en commun, 3,0 milliards de dollars pour la santé, 3,3 milliards de dollars pour l'éducation, 0,7 milliard de dollars pour la culture, 2,9 milliards de dollars pour les infrastructures municipales et 0,6 milliard de dollars pour les logements publics.

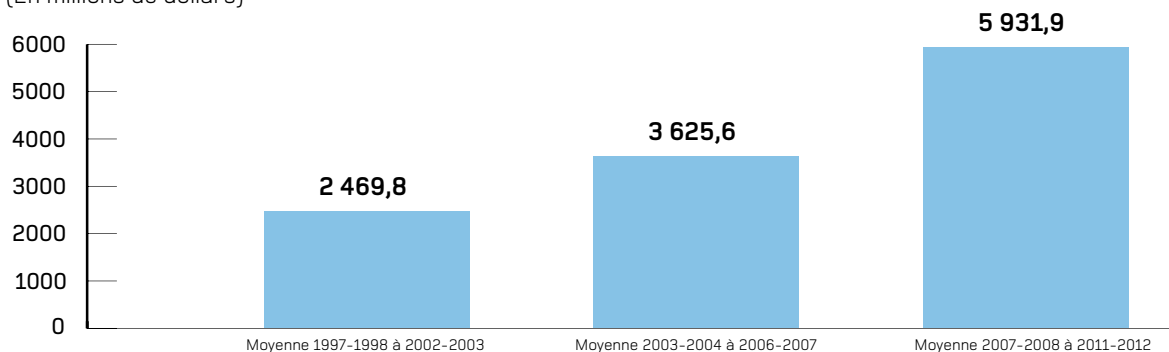
<sup>3</sup> Le budget actuel alloué au maintien d'actifs pour le réseau routier a été établi sur la base d'un budget d'investissements annuel de 1,7 milliard de dollars.

<sup>4</sup> À ces montants s'ajoute une enveloppe de 752,3 millions de dollars inscrite au titre du parachèvement, pour l'appui au financement d'infrastructures de recherche principalement dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

Au cours des cinq prochaines années, les investissements du gouvernement du Québec dans le cadre de ce plan, pour l'entretien et le remplacement des infrastructures, s'établiront annuellement à 5,9 milliards de dollars, soit plus du double des investissements réalisés au cours de la période 1997-2003.

## ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS<sup>1</sup>

(En millions de dollars)



<sup>1</sup> Excluant les investissements réalisés par les ministères et les organismes budgétaires ainsi que par les fonds spéciaux à l'exception du FCARR.



## 2. UNE LOI POUR ASSURER LA RIGUEUR

Un projet de loi sera déposé à l'Assemblée nationale, intitulé Loi sur la bonne gestion des infrastructures, qui permettra de réparer les erreurs du passé en imposant l'allocation annuelle des budgets requis pour le maintien des actifs et en résorbant les déficits d'entretien des infrastructures cumulés sur une période maximale de quinze ans.

Il importe que cette situation ne se produise plus dans l'avenir.

La Loi sur la bonne gestion des infrastructures comprendra ainsi des dispositions qui assureront dans l'avenir l'entretien et le renouvellement des infrastructures.

- > Dorénavant, le gouvernement devra obligatoirement adopter un plan annuel d'investissements précisant les budgets affectés au maintien des actifs et à la résorption des déficits d'entretien.
- > Le gouvernement devra rendre compte annuellement à l'Assemblée nationale de l'utilisation de ces sommes.
- > Les plans annuels devront dorénavant respecter des lignes directrices en matière de normes reconnues, de résorption du déficit d'entretien et du remplacement des infrastructures.

### LES LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉLABORATION DU PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le gouvernement engage la rénovation et la modernisation des infrastructures publiques sur la base de trois lignes directrices.

#### Respect de normes reconnues

Le gouvernement s'engage à respecter les normes reconnues dans chacun des domaines où l'État québécois exerce des responsabilités au titre du maintien des actifs.

Cela signifie que les investissements nécessaires pour préserver les infrastructures publiques pendant leur durée de vie utile seront effectués, par exemple, en allouant annuellement à cette fin des fonds correspondant généralement à 2 % de la valeur de remplacement des immeubles.

#### Résorption du déficit d'entretien

Depuis plusieurs années, les gouvernements ont négligé l'entretien des infrastructures publiques. Le déficit d'entretien ainsi cumulé est estimé à 27 milliards de dollars.

Le gouvernement mobilisera chaque année des ressources destinées spécifiquement à résorber graduellement ce déficit et à ramener ainsi, d'ici 15 ans, l'ensemble des infrastructures publiques dans l'état où elles auraient dû être si les budgets requis pour le maintien d'actifs leur avaient été alloués dans le passé.

#### Remplacement d'infrastructures

Le gouvernement remplacera et améliorera les infrastructures publiques, en fonction des besoins prioritaires de la population. Cet effort de modernisation concernera notamment les secteurs des transports, de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des infrastructures municipales.



### Respect des coûts et des échéanciers

La Loi sur la bonne gestion des infrastructures imposera également les meilleures pratiques de gestion et de contrôle dans la réalisation des infrastructures publiques en mettant en place un cadre de gouvernance des grands projets d'infrastructures, tel que prévu au Plan de modernisation 2004-2007 déposé en mai 2004.

- > Ces pratiques ont fait l'objet d'une vaste consultation auprès des grands donneurs d'ouvrages publics et des représentants de l'industrie. Elles s'inspirent des expériences étrangères les plus significatives.
- > Les projets visés sont ceux dont le coût de réalisation est de 40 millions de dollars ou plus, ainsi que ceux qui sont complexes ou risqués, même si leur coût est inférieur à 40 millions de dollars.

Afin d'appuyer les organismes publics dans la réalisation des grands projets d'infrastructures, le gouvernement mettra à leur disposition un Guide d'élaboration d'un dossier d'affaires. Les organismes publics devront notamment réaliser des études propres à chacune des étapes d'autorisation des projets prévues par la loi.

Ainsi, les organismes publics qui réaliseront des grands projets seront soumis à un processus systématique qui allie rigueur, discipline et cohérence gouvernementale. En effet, durant la phase de planification des projets, le document de présentation stratégique, le dossier d'affaires initial et le dossier d'affaires détaillé de l'option favorisée feront l'objet, à des étapes bien précises, de révision de la qualité par des comités d'experts indépendants et d'autorisations du Conseil du trésor ou du Conseil des ministres.

### Favoriser les partenariats public-privé

Le gouvernement a adopté en décembre 2004 la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec.

La Loi sur la bonne gestion des infrastructures confirmera la possibilité de partenariats public-privé, lors de la rénovation et de la modernisation des infrastructures publiques.

Il importe que le Québec bénéficie de tels partenariats, qui ont fait leurs preuves dans les pays développés, notamment en assurant le maintien des actifs.

- > Le recours aux partenariats public-privé sera favorisé lorsque l'analyse des projets démontrera que ces partenariats comportent un avantage financier, par rapport au recours à un mode conventionnel de réalisation. L'expérience démontre que ces partenariats peuvent garantir les coûts et une exécution plus rapide des travaux.
- > Les dispositions de la Loi sur la bonne gestion des infrastructures seront arrimées aux règles définies dans la Politique-cadre sur les partenariats public-privé.

Les premiers projets d'infrastructures publiques en partenariat public-privé sont déjà engagés. On fait référence notamment :

- > aux autoroutes 25 et 30;
- > à un nouveau réseau de parcs routiers;
- > à un nouveau complexe culturel important à Montréal, la salle de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM);
- > aux composantes des projets du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et du Centre universitaire de santé McGill;
- > à un centre d'hébergement de soins de longue durée en Montérégie.



### 3. UN FINANCEMENT ASSURÉ

#### Un financement dans le respect des objectifs financiers du gouvernement

Le financement du plan quinquennal d'investissements nécessitera un effort financier important. Le gouvernement s'assurera toutefois que ce plan sera financé dans le respect des objectifs budgétaires qu'il s'est fixés.

Au départ, le Québec entend mettre à contribution pleinement les fonds provenant de ses partenaires, soit le gouvernement fédéral et les municipalités.

Les fonds fédéraux seront utilisés selon les priorités et les besoins définis par le Québec. À cette fin, le Québec a demandé au gouvernement fédéral de lui verser sa part de nouveaux fonds pour les infrastructures sous la forme d'un transfert en bloc. Les négociations à ce sujet viennent de débiter.

En outre, le gouvernement s'assurera de la collaboration des municipalités quant au financement des investissements dans le domaine des infrastructures municipales et du transport collectif.

#### Impact sur l'endettement

Pour la période 2007-2012, le plan quinquennal d'investissements se traduira par des investissements de 30 milliards de dollars auxquels s'ajoutent des investissements de 7,6 milliards de dollars pour le parachèvement de projets déjà annoncés. Ces investissements seront financés principalement par des emprunts qui seront contractés par le gouvernement, les réseaux de la santé et de l'éducation ou les municipalités. Le tableau qui suit présente la situation.

#### IMPACT DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS ET DU PARACHÈVEMENT DE PROJETS SUR LA DETTE AU 31 MARS 2012

(Contribution du Québec, en milliards de dollars)

	Plan quinquennal d'investissements	Parachèvement	Total	Gouvernement du Québec	Établissements des réseaux et autres organismes <sup>1</sup>	Total
<b>Investissements</b>	<b>29,7</b>	<b>7,6</b>	<b>37,3</b>	<b>16,5</b>	<b>20,8</b>	<b>37,3</b>
Moins : amortissement <sup>2</sup>	(1,6)	(0,6)	(2,2)	(2,2)	–	(2,2)
Moins : service de dette subventionné (principal des emprunts)	(2,1)	(0,5)	(2,6)	–	(2,6)	(2,6)
Immobilisations nettes – Impact du plan quinquennal d'investissements et du parachèvement sur la dette	26,0	6,5	32,5	14,3 <sup>3</sup>	18,2	32,5

<sup>1</sup> Notamment les réseaux de l'éducation et de la santé, la contribution du Québec aux infrastructures municipales et différents organismes exclus du périmètre comptable du gouvernement.

<sup>2</sup> Inclut les dépenses non capitalisables.

<sup>3</sup> En considérant l'amortissement des immobilisations réalisées avant le 31 mars 2007, l'impact des immobilisations sur la dette totale du gouvernement sera de 12,1 milliards de dollars sur 5 ans.

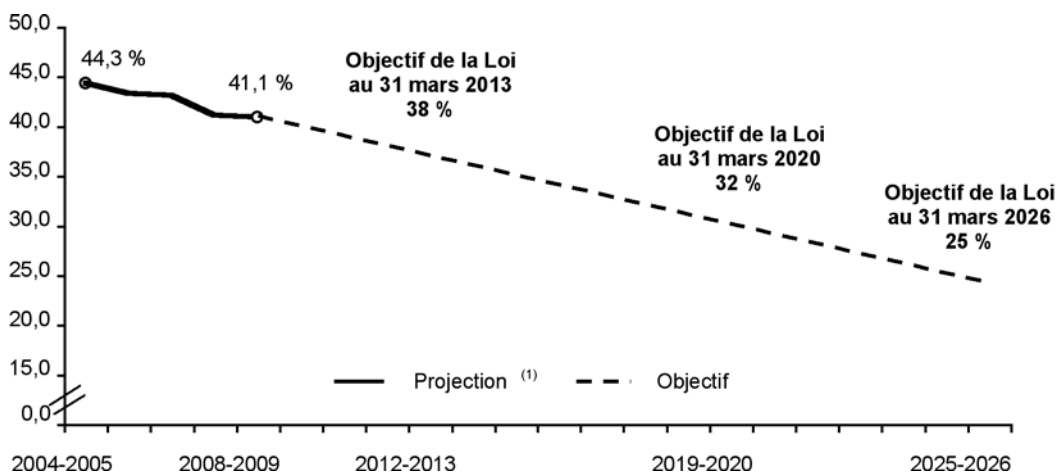


Ces emprunts permettront de maintenir ou de hausser la valeur des actifs de l'ensemble du secteur public québécois. En ce sens, il s'agit d'un endettement productif qui générera des bénéfices importants et durables pour l'ensemble de la population ainsi que pour les générations futures.

Le gouvernement, dans son dernier budget, a augmenté les sommes à être versées au Fonds des générations pour réduire le poids de la dette. Les contributions supplémentaires porteront à près de 42 milliards de dollars les montants consacrés d'ici 2025 au remboursement de la dette. Ceci contribuera à maintenir à 25 % la cible de réduction du ratio de la dette au PIB prévue dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, à cet égard.

### RÉDUCTION DE LA DETTE TOTALE DU GOUVERNEMENT

(En pourcentage du PIB)



<sup>1</sup> Données réelles pour 2005-2006 et les années antérieures.

### Impact sur les dépenses de programmes et le solde budgétaire

Par ailleurs, le plan quinquennal d'investissements exercera une pression sur les dépenses du gouvernement.

En effet, les investissements impliqueront des dépenses additionnelles de 264 millions de dollars en 2008-2009 et de 922 millions de dollars d'ici cinq ans, en 2011-2012, à l'égard de l'amortissement des infrastructures, du coût des services de dette et de dépenses non capitalisables.



## IMPACT DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS ET DU PARACHÈVEMENT DE PROJETS SUR LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

(En millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Investissements actuels	5 601	5 215	5 220	5 107	5 132	26 275
Plan quinquennal d'investissements et parachèvement <sup>1</sup>	6 028	7 640	8 317	7 955	7 342	37 282
Impact annuel du plan d'investissements	427	2 425	3 097	2 848	2 210	11 007
Impact cumulatif du plan d'investissements	427	2 852	5 949	8 797	11 007	11 007
<b>Impact sur les dépenses</b>	<b>33</b>	<b>264</b>	<b>505</b>	<b>735</b>	<b>922</b>	

<sup>1</sup> Les investissements prévus au plan quinquennal d'investissements s'élèvent à 29,7 milliards de dollars auxquels s'ajouteront ceux réalisés pour le parachèvement de projets déjà annoncés de 7,6 milliards de dollars.

Malgré la pression qu'exercera le plan sur les dépenses, le gouvernement maintiendra l'équilibre budgétaire, respectant ainsi les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Afin de dégager la marge de manœuvre nécessaire, le gouvernement poursuivra ses efforts de modernisation de l'État, reverra ses dépenses en fonction de la priorité accordée aux infrastructures et examinera la possibilité d'introduire de nouvelles sources de financement spécifiques.



## CONCLUSION : RESPONSABILITÉ, RIGUEUR ET TRANSPARENCE

Le Plan québécois des infrastructures marque un tournant dans le développement du Québec. Il fait appel à notre responsabilité collective de reconnaître l'urgence d'agir et de prendre les moyens nécessaires pour rénover les infrastructures publiques actuelles qui ont vieilli et pour les préserver afin de répondre aux besoins des générations futures.

Le premier plan quinquennal d'investissements de 30 milliards de dollars agira comme un levier de développement économique important pour le Québec.

Quant au projet de loi que le gouvernement déposera, il vise à engager les gouvernements, celui d'aujourd'hui et ceux de demain, à entretenir les infrastructures et à les rénover en y allouant annuellement les sommes requises. De plus, il prévoit des mesures pour que la réalisation des grands travaux d'infrastructures du Québec suive une meilleure gestion, garantissant ainsi le respect des budgets de réalisation des projets et de leurs échéanciers. Ce projet de loi s'inscrit dans la foulée de la Loi sur l'équilibre budgétaire et de la Loi pour la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en imposant une gestion rigoureuse des deniers publics au bénéfice des générations futures.

Il s'agit là d'un effort d'investissement sans précédent pour le Québec que le gouvernement compte réaliser en respectant l'équilibre budgétaire ainsi que les cibles de réduction de la dette qu'il s'est données en instituant le Fonds des générations. En alliant rigueur et transparence, le gouvernement redonnera aux Québécois des infrastructures qui assureront leur qualité de vie et la prospérité de toute la collectivité.

# ANNEXE 1

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR L'IMPACT DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS 2007-2012

On trouvera ci-après les caractéristiques globales du premier plan quinquennal d'investissements couvrant la période 2007-2012, pour chacun des neuf domaines concernés.

### INVESTISSEMENTS DU PLAN QUINQUENNAL 2007-2012 PAR SECTEURS D'INTERVENTION<sup>1</sup>

(En millions de dollars)

Secteurs	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	TOTAL
Réseau routier	1 164,9	1 904,0	2 158,0	2 210,6	2 406,1	9 843,6
Transport en commun	352,0	438,4	453,1	381,4	375,5	2 000,4
Santé	774,1	1 233,8	1 730,7	2 045,8	1 342,2	7 126,6
Éducation	1 060,7	1 204,2	1 112,2	1 099,9	1 117,7	5 594,7
Culture	89,0	154,8	156,8	157,0	157,3	714,9
Infrastructures municipales	575,3	703,2	570,4	624,2	677,4	3 150,5
Logements publics	36,8	92,1	92,8	93,8	94,9	410,4
Recherche	0,1	4,0	3,7	3,6	3,0	14,4
Justice et Sécurité publique	90,4	121,4	211,7	191,5	189,2	804,2
<b>TOTAL DU PLAN</b>	<b>4 143,3</b>	<b>5 855,9</b>	<b>6 489,4</b>	<b>6 807,8</b>	<b>6 363,3</b>	<b>29 659,7</b>
PARACHÈVEMENT	1 884,1	1 784,5	1 827,5	1 147,6	978,4	7 622,1
ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS	6 027,4	7 640,4	8 316,9	7 955,4	7 341,7	37 281,8

<sup>1</sup> À ces investissements s'ajoutent ceux des ministères, des organismes budgétaires et des fonds spéciaux, autres que le FCARR, qui totalisent 1 170,4 millions en 2007-2008.

### RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN SUR UNE PÉRIODE DE QUINZE ANS

(Contribution du Québec en millions de dollars)

	Déficit d'entretien cumulé <sup>1</sup>	Résorption prévue pour la période 2007-2012	Solde du déficit d'entretien cumulé à résorber
Réseau routier	8 560,0	2 282,2	6 277,8
Transport en commun	1 640,0	437,8	1 202,2
Santé	3 032,0	808,4	2 223,6
Éducation	3 300,0	880,0	2 420,0
Culture	662,0	176,4	485,6
Infrastructures municipales	2 921,0	778,8	2 142,2
Logements publics	630,0	168,0	462,0
<b>TOTAL</b>	<b>20 745,0</b>	<b>5 531,6</b>	<b>15 213,4</b>

<sup>1</sup> Le déficit d'entretien cumulé s'établit au total à 27 milliards de dollars. La part du Québec dans la résorption de celui-ci s'établit à 20,7 milliards de dollars alors que la part des partenaires, principalement le gouvernement fédéral et les municipalités, est évaluée à 6,3 milliards de dollars.



**Secrétariat  
du Conseil du trésor**

**Québec**

